



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maintien

Question écrite n° 70354

## Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les risques que peut comporter, en cas de détournement, l'utilisation d'hélicoptères à des fins terroristes ou, comme cela a été fait à plusieurs reprises déjà, pour des évasions. Ce type d'appareil pourrait être obligatoirement équipé d'un dispositif d'alerte d'urgence, susceptible d'être discrètement activé par le pilote pour avertir les forces de l'ordre. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une telle mesure est actuellement mise en oeuvre, ou à l'étude, afin de prévenir ce genre de risques.

## Texte de la réponse

L'utilisation d'hélicoptères à des fins terroristes constitue un risque qui n'a pas échappé aux autorités en charge de la sûreté de l'aviation civile. Des consignes de vigilance ont été adressées à tous les propriétaires et les exploitants d'hélicoptères sur la surveillance de leurs appareils. Les sociétés d'hélicoptères basées notamment au Bourget et à Issy-les-Moulineaux sont tenues d'effectuer des contrôles renforcés sur les passagers, avec le concours des services de l'État. Les trajectoires que doivent suivre les hélicoptères en région parisienne ont été réduites en nombre et soumises à une surveillance accrue par les organismes de la navigation aérienne et l'armée de l'air. Par ailleurs, les administrations de la justice et de l'aviation civile ont mis au point une procédure de façon à alerter les centres pénitentiaires de tout appareil suspect évoluant à leur proximité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dumoulin](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70354

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 décembre 2001, page 7018

**Réponse publiée le :** 25 mars 2002, page 1687